

3.3 Mariages - Pacs - Divorces

En 2019, en France, 227 000 mariages ont été célébrés, dont 221 000 entre personnes de sexe différent et 6 000 entre personnes de même sexe. Le nombre de mariages de couples de sexe différent baisse en 2019, alors qu'il était relativement stable entre 2013 et 2018, autour de 230 000 par an. Le nombre de mariages entre personnes de même sexe, après un pic à plus de 10 000 en 2014, première année complète après l'ouverture mi-2013 du mariage aux conjoints de même sexe, était resté supérieur à 7 000 entre 2015 et 2017. Il est en baisse les années suivantes.

Depuis plus de vingt ans, l'âge des mariés augmente chaque année pour les mariages entre personnes de sexe différent. En 2019, les femmes se marient en moyenne à 36,1 ans et les hommes à 38,6 ans. Pour les couples de même sexe, le constat est différent. L'ouverture mi-2013 du mariage aux personnes de même sexe a entraîné un « effet de rattrapage », pour légaliser des unions qui auraient peut-être été contractualisées par un mariage plus tôt si cela avait été possible. En 2013, l'âge des mariés était donc élevé : 49,8 ans pour les hommes et 43,0 ans pour les femmes. Contrairement aux mariages de couples de sexe différent, l'âge au mariage a ensuite diminué. En 2019, il est de 37,9 ans pour les femmes et 43,0 ans pour les hommes.

En 2018, près de 209 000 **pactes civils de solidarité (Pacs)** ont été conclus, dont un peu

plus de 8 600 entre des personnes de même sexe. Le nombre de Pacs conclus a progressé rapidement depuis sa création en septembre 1999 jusqu'en 2010. Après un net recul en 2011 année d'aménagement de la fiscalité (les couples ne pouvant plus, depuis, signer trois déclarations de revenus différentes l'année de leur union), le Pacs progresse à nouveau chaque année. En 2018, contrairement aux années précédentes, les couples de même sexe choisissant de conclure un Pacs sont plus nombreux que ceux qui se marient. À partir de novembre 2017, la possibilité de contractualiser un Pacs en mairie plutôt qu'au tribunal a pu entraîner un report calendaire de 2017 à 2018 expliquant la forte progression du nombre de Pacs en 2018, tant pour les couples de même sexe que pour les couples de sexe différent.

En 2018, 62 300 **divorces** ont été prononcés par un juge. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les divorces par consentement mutuel ne sont plus du ressort du juge mais sont enregistrés par un notaire, sauf si un enfant demande à être auditionné. Le nombre de divorces par consentement mutuel enregistrés par un juge, déjà divisé par deux en 2017, devient ainsi négligeable en 2018 (300, après 33 500 en 2017). Cette très forte baisse entraîne une diminution de 31 % des ruptures d'union prononcées par le juge aux affaires familiales. ■

Définitions

État matrimonial légal : désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi : célibataire, mariée, veuve, divorcée. Au recensement de la population, l'information collectée sur la situation conjugale mêle statut matrimonial légal, pacs et vie en couple de fait (concubinage, union libre).

Pacte civil de solidarité (Pacs) : contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Taux de divorce : rapport du nombre de divorces prononcés dans l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de nuptialité : rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Divorce, état civil : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2019 – La fécondité se stabilise en France », *Insee Première* n° 1789, janvier 2020.
- « Références Statistiques Justice – Année 2018 », ministère de la Justice, décembre 2019.
- « En 2018, 266 000 personnes vivent en couple avec un conjoint de même sexe », *Insee Première* n° 1774, septembre 2019.
- « En 2017, dans deux tiers des mariages entre personnes de sexe différent, la femme est plus jeune que son mari », *Insee Focus* n° 146, février 2019.
- « Les mariages en 2017 », *Insee Résultats*, février 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Mariages et nuptialité

	Mariages ¹ en milliers	Taux de nuptialité pour 1 000 hab.	État matrimonial antérieur des époux en % ²		Âge moyen ² au premier mariage en années	
			Femme célibataire	Homme célibataire	Femmes	Hommes
France métropolitaine						
1970	393,7	7,8	92,5	92,1	22,6	24,7
1980	334,4	6,2	88,5	87,5	23,0	25,1
1990	287,1	5,1	84,1	83,2	25,6	27,6
2000	297,9	5,0	82,4	81,5	28,0	30,2
2010	245,3	3,9	80,7	79,4	30,0	31,8
2017 (p)	220,6	3,5	81,0	80,2	31,4	33,0
2018 (p)	222,2	3,5	81,1	80,4	31,6	33,2
2019 (p)	215,0	3,4
France³						
2000	305,2	5,0	82,5	81,4	28,1	30,2
2010	251,7	3,9	80,8	79,4	30,0	31,8
2017 (p)	226,7	3,5	81,2	80,2	31,4	33,0
2018 (p)	228,3	3,5	81,2	80,4	31,6	33,2
2019 (p)	221,0	3,4

1. Le total des mariages en 2017 et 2018 et leur répartition par état matrimonial antérieur des époux sont définitifs. 2. Age moyen calculé pour une génération fictive d'hommes et de femmes qui auraient à tout âge les taux de primo-nuptialité calculés l'année considérée. 3. France hors Mayotte pour 2000 et 2010 et France y c. Mayotte à partir de 2017. Lecture : en 2018, 81,2 % des épouses se mariaient pour la première fois. Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

Femmes déjà mariées à divers âges par génération

Génération	Pourcentage de femmes mariées à la fin de l'année où elles atteignent l'âge indiqué					
	20 ans	22 ans	24 ans	30 ans	40 ans	50 ans
1948	31,1	56,6	72,3	86,2	89,9	90,9
1958	28,5	47,2	59,3	74,7	81,9	84,4
1968	7,0	17,2	29,3	54,3	67,8	(r) 72,0
1978	1,9	6,3	14,6	40,9	(r) 56,1	///
1988	1,3	3,7	8,2	(r) 27,1	///	///
1998	(r) 0,7	///	///	///	///	///

Champ : France métropolitaine. Lecture : 1,3 % des femmes nées en 1988 étaient mariées à 20 ans. Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

Divorces et divortialité

	Année du jugement						
	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018
Nombre de divorces ¹	116,7	155,3	133,9	123,7	128,0	90,6	62,3
Taux brut de divorces pour 1 000 habitants	1,92	2,47	2,07	1,86	1,92	1,36	0,93

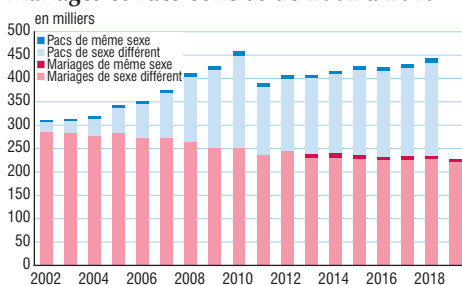
1. Divorces prononcés par un juge pour les années 2017 et 2018. Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014. Note : jusqu'en 2016, les divorces étaient des décisions de justice prononcées par un juge aux affaires familiales. À partir de 2017, suite à la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, les procédures de divorces peuvent également être enregistrées par un notaire. Celles-ci ne figurent pas dans les statistiques présentées ci-dessus. Les données relatives à 2017 et 2018 ne sont donc pas strictement comparables aux données des années précédentes. Sources : Insee ; ministère de la Justice - SDSE.

Proportion de mariages déjà rompus suivant la durée et l'année du mariage

Année du mariage	Durée du mariage						
	0 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans
1970	17	3 638	9 661	15 224	20 011	23 679	26 145
1980	15	6 487	14 337	20 727	25 976	30 233	33 066
1990	21	8 229	17 825	25 462	31 558	36 199	///
2000	9	9 967	20 763	28 935	///	///	///
2010	47	8 917	///	///	///	///	///
2016	41	///	///	///	///	///	///

Champ : France métropolitaine. Lecture : pour 100 000 mariages célébrés en 1980, 33 066 ont été rompus avant 30 ans de mariage. Sources : Insee ; ministère de la Justice - SDSE.

Mariages et Pacs conclus de 2002 à 2019



Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014. Note : données 2019 non disponibles pour les Pacs et provisoires pour les mariages. Sources : Insee, statistiques de l'état civil ; ministère de la Justice - SDSE.

État matrimonial légal des personnes de 15 ans ou plus

	2009	2012	2015	2016	2017 (p)	2018 (p)
Célibataire	37,6	38,6	40,0	40,4	40,9	41,3
Marié	47,4	46,2	44,0	43,5	42,9	42,5
Veuf	7,6	7,5	7,6	7,5	7,4	7,4
Divorcé	7,3	7,7	8,4	8,6	8,8	8,8

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2012 et y c. Mayotte à partir de 2015. Lecture : le 1^{er} janvier 2018, parmi les personnes de 15 ans ou plus, 42,5 % sont mariées. Note : âge en années révolues. Source : Insee, estimations de population.

Nuptialité et divortialité dans les pays de l'UE

	Taux de nuptialité		Taux de divorce	
	1980	2017	1980	2017
Allemagne	6,3	4,9	1,8	1,9
Autriche	6,2	5,1	1,8	1,8
Belgique	6,7	3,9	1,5	2,0
Bulgarie	7,9	4,0	1,5	1,5
Chypre	7,7	6,8	0,3	2,2
Croatie	7,2	4,9	1,2	1,5
Danemark	5,2	5,5	2,7	2,6
Espagne	5,9	3,7	///	2,1
Estonie	8,8	4,9	4,1	2,5
Finlande	6,1	4,8	2,0	2,4
France ^{1,2}	6,2	3,5	1,5	1,4
Grèce	6,5	4,7	0,7	1,8
Hongrie	7,5	5,2	2,6	1,9
Irlande ³	6,4	4,6	///	0,7
Italie	5,7	3,2	0,2	1,5
Lettonie	9,8	6,8	5,0	3,1
Lituanie	9,2	7,5	3,2	3,0
Luxembourg	5,9	3,2	1,6	2,0
Malte	8,8	6,3	///	0,7
Pays-Bas	6,4	3,8	1,8	1,9
Pologne	8,6	5,1	1,1	1,7
Portugal	7,4	3,3	0,6	2,1
Rép. tchèque	7,6	5,0	2,6	2,4
Roumanie	8,2	7,3	1,5	1,6
Royaume-Uni ⁴	7,4	4,4	2,6	1,8
Slovaquie	7,9	5,8	1,3	1,8
Slovénie	6,5	3,1	1,2	1,2
Suède	4,5	5,2	2,4	2,4

1. Source Insee pour les données relatives à la France, données 2017 provisoires. Jusqu'en 2016, les divorces étaient des décisions de justice prononcées par un juge aux affaires familiales. À partir de 2017, suite à la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, les procédures de divorces peuvent également être enregistrées par un notaire. Celles-ci ne figurent pas dans les statistiques présentées pour 2017. Les données relatives à 2017 ne sont donc pas strictement comparables aux données des années précédentes. 2. France métropolitaine en 1980 et France en 2017. 3. Donnée divortialité 2015. 4. Donnée nuptialité 2016. Note : le divorce est autorisé en Espagne depuis 1981, en Irlande depuis 1995 et à Malte depuis 2011. Source : Eurostat (extraction du 20 décembre 2019).

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard